

www.departements.fr

## La santé mentale, grande cause nationale en 2025 Une ambition saluée par les Départements

Départements de France salue la déclaration du Premier ministre Michel Barnier, qui a érigé la santé mentale au rang de Grande Cause Nationale pour 2025. Cette ambition rejoint pleinement les préoccupations et engagements des Départements, qui ont appelé maintes fois à une prise en charge globale et concertée des enjeux de santé mentale, en particulier chez les publics les plus fragiles, tels que les enfants placés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).

Selon les dernières études, près d'un Français sur cinq est confronté, à un moment de sa vie, à des troubles psychiques. Près d'un enfant sur six a eu besoin de soins en santé mentale entre mars 2020 et juillet 2021<sup>1</sup>. Ces pathologies, souvent invisibles, engendrent des souffrances profondes et des ruptures dans le parcours de vie des personnes touchées : décrochage scolaire, désinsertion professionnelle, précarité, isolement social, psycho traumatismes non pris en charge et besoin de soins en ethnopsychiatrie pour certains mineurs non accompagnés qui présentent des parcours traumatiques.

Les Départements, en tant que chefs de file de l'action sociale, sont en première ligne pour répondre à ces défis. Par le biais des services de protection de l'enfance, des actions de prévention en santé, et de l'accompagnement des publics fragiles, ils jouent un rôle clé pour favoriser l'accès aux soins et à un accompagnement global des personnes en souffrance psychique.

La médecine scolaire a également un rôle essentiel à jouer dans la détection anticipée des troubles psychiques. Cependant, elle est aujourd'hui défaillante et cruellement dépourvue de moyens : « En 2023, seulement 24 % des enfants scolarisés en CP ont bénéficié de la visite obligatoire entre leur 5ème et 6ème année, et seuls 18 % des élèves de 6ème ont eu accès à la visite de dépistage infirmier, obligatoire dans leur 12ème année », déplore François SAUVADET, Président de DF. « Aucune étude n'est menée par le ministère de l'Éducation sur la santé des enfants, ce qui laisse un vide criant dans la détection précoce des troubles psychiques », complète Florence DABIN, Vice-Présidente de DF en charge de l'Enfance et Présidente de France Enfance Protégée.

-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Étude de la DREES - 2023

## Les Départements au cœur de la réponse à la crise de la santé mentale

« Les Départements appellent à renforcer les moyens financiers et humains dédiés à la santé mentale, en particulier dans les zones les plus fragiles. Nous sommes disponibles pour travailler au plus vite avec le Premier ministre Michel BARNIER à une politique ambitieuse et décentralisée de la santé mentale, afin d'assurer un accès équitable aux soins sur l'ensemble du territoire », a ainsi déclaré le Président de DF. « Mieux coordonner les acteurs institutionnels est primordial. Il est indispensable de réaffirmer la responsabilité de chacun pour agir efficacement ».

La crise de la pédopsychiatrie illustre cette difficulté : 25 départements sont non couverts par cette branche de la psychiatrie ou dotés de services uniquement ambulatoires, portant à 4 pour 100 000 la proportion de pédopsychiatres pour les moins de 15 ans, dont nombre d'entre eux ont plus de 60 ans ; la fermeture de lits d'hospitalisation et l'absence de nouvelles formes de réponses adaptées aux adolescents en détresse psychique aggravent la situation.

## Crise de l'ASE : 1/3 des enfants ne relèveraient pas de la responsabilité des Départements

François SAUVADET avait déjà alerté les gouvernements successifs : « La pédopsychiatrie - compétence de l'État - est exsangue : ses moyens sont totalement insuffisants, alors que la situation de près d'un tiers des mineurs confiés à l'ASE requérait un soutien clinique ».

Au 31 décembre 2022, 208 064 enfants étaient placés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). Parmi ces enfants, près d'un tiers ne devraient pas relever de la responsabilité des Départements, en raison des carences de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) et des Agences Régionales de Santé (ARS).

« Le temps d'attente pour une intervention pédopsychiatrique peut atteindre une année », rappelle François SAUVADET. Les Départements se retrouvent ainsi à accompagner des jeunes souffrant de troubles psychiques graves, faute d'une prise en charge adaptée par les structures concernées : « L'ASE est bien souvent seule face à des problèmes qui devraient relever de la santé et du médico-social. Nos structures ne sont pas adaptées pour suppléer à ces carences et nos personnels ne sont pas formés pour faire face à ces situations extraordinairement complexes. Nous avons débuté un état des lieux avec le précédent Gouvernement, il est temps d'accélérer vers la solution. Nous avons besoin que l'État se réinvestisse dans le régalien, la santé mentale en fait incontestablement partie », concluent François SAUVADET et Florence DABIN.

## **Annexe :** la santé mentale des jeunes en France en chiffres

- Plusieurs recherches ont montré l'augmentation des besoins de soins de santé mentale chez les enfants depuis la crise sanitaire :
  - Selon une étude de la DREES parue en 2023, près d'un enfant sur six a eu besoin de soins de santé mentale entre mars 2020 et juillet 2021<sup>2</sup>
- En 2024, les résultats d'une enquête nationale portant sur la santé mentale des adolescents<sup>3</sup> ont montré que :
  - 14 % des collégiens et 15 % des lycéens présentaient un risque important de dépression;
  - Sur la période 2018-2022, la prévalence du risque de dépression a augmenté : de 5,2 % à 6,9 % chez les garçons et de 13,4 à 21,4 % chez les filles ;
  - Un quart des lycéens (24,2 %) ont déclaré avoir eu des pensées suicidaires au cours des 12 derniers mois ;
  - Près de 13 % des lycéens interrogés déclaraient avoir fait une tentative de suicide au cours de leur vie;
  - La proportion de lycéens ayant eu des pensées suicidaires au cours de l'année écoulée a augmenté entre 2018 et 2022, de manière différenciée chez les garçons (de 13,3 % à 17,4 %) et chez les filles (de 24,2 % à 30,9 %).

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> DREES, Études et résultats N° 1271 ; Jean-Baptiste Hazo (DREES), en collaboration avec Alexandra Rouquette (Inserm) et le groupe EpiCov ; Juin 2023

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Enquête nationale en collèges et en lycées chez les adolescents sur la santé et les substances (EnCLASS 2022) effectuée par questionnaire auto-administré et anonyme qui a recueilli les réponses de 9 337 élèves du secondaire en 2022